

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

DEUXIEME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

N'DJAMENA, le 14 décembre 2000

COMMUNIQUE FINAL

La deuxième Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, s'est réunie à N'Djaména le 14 décembre 2000 sous la haute présidence de Son Excellence Idriss DEBY, Président de la République du Tchad, Président en exercice de la Communauté.

Ont participé à ces assises :

Son Excellence Ange Félix PATASSE, Président de la République Centrafricaine ;

Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo ;

Son Excellence El Hadj Omar BONGO, Président de la République Gabonaise ;

Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale ;

Son Excellence Peter MAFANY MUSONGE, Premier Ministre, Chef du Gouvernement Représentant Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun ;

Son Excellence NAGOUM YAMASSOUM, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Tchad.



La Conférence a été précédée par la cinquième session du Conseil des Ministres et par une rencontre extraordinaire du Comité Ministériel réunies à N'Djaména les 11 et 12 décembre 2000.

Le Conseil des Ministres et la Session Extraordinaire du Comité Ministériel ont examiné les affaires inscrites à leurs ordres du jour et formulé des avis sur celles inscrites à l'ordre du jour de la présente Conférence des Chefs d'Etat.

Lors de la cérémonie solennelle d'ouverture, le Président en exercice a, dans son discours, rendu un hommage mérité à son frère et ami le Président de Guinée Equatoriale, son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO qui avait su assurer la transition de l'UDEAC à la CEMAC, préparant ainsi le bon démarrage des activités de notre Communauté naissante.

Il s'est particulièrement réjoui de la mise en place des deux nouvelles institutions de la Communauté à savoir, la Cour de Justice Communautaire installée à N'Djaména le 12 avril 2000 et la Commission Interparlementaire à Malabo le 22 juin 2000.

Il s'est ensuite félicité des efforts déployés par les organes de la Communauté, tant au niveau de l'Union Economique que de l'Union Monétaire, tout au long des 18 mois qu'a duré son mandat.

Il a par ailleurs salué l'adoption du passeport CEMAC, en tant qu'instrument fondamentalement intégrateur, puisque devant puissamment contribué au brassage des populations et des cultures ainsi qu'à l'accroissement des échanges dans la zone.

Dans ce contexte, il a exhorté ses pairs à tout mettre en œuvre pour une entrée en vigueur immédiate de cet important document de voyage.

Enfin, il a appelé de tous ses vœux, l'adoption et la mise en place d'un mécanisme de financement autonome de la Communauté, afin de garantir à celle-ci, les moyens de relever efficacement les lourds défis des nobles missions de développement qui lui sont assignées.

Les Chefs d'Etat ont ensuite suivi avec un intérêt particulier, des messages de l'Union des Patronats de l'Afrique Centrale, de la Banque Africaine de Développement, de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique et de la Francophonie sur les enjeux de l'intégration sous-régionale en Afrique Centrale, leur vision du développement ainsi que la priorité de la réduction de la pauvreté, et les axes de coopération avec la sous-région.

Passant à l'examen de leur ordre du jour, les Chefs d'Etat ont pris connaissance avec satisfaction, des rapports d'activité et des programmes d'action pour l'exercice 2001 du Secrétariat Exécutif et des autres Organismes, et ont donné des directives pour en améliorer les performances.

Du point de vue institutionnel, ils ont agréé un nouveau mécanisme de financement de la Communauté fondé sur un prélèvement ou l'institutionnalisation d'une taxe dans chaque pays d'un taux de 1 % des recettes d'importations de tous les produits en provenance des pays tiers.

Ils ont également entériné les règles de procédures et statuts de la Cour de Justice Communautaire.

Dans le domaine agricole, les Chefs d'Etat ont adopté le programme régional de sécurité alimentaire qui sera mis en œuvre et exécuté avec le concours de la FAO.

Au niveau économique, les Chefs d'Etat ont été informés de la mise en place, pour compter de l'exercice 2001, du dispositif de Surveillance Multilatérale, en vue de la mise en cohérence et de la convergence des politiques budgétaires et macro-économiques à l'effet d'assurer le redressement des économies de la zone de garantir encore davantage la stabilité de la monnaie et d'impulser la croissance.

En ce qui concerne les transports, ils ont pris connaissance des dispositions relatives à la libéralisation de l'espace aérien en Afrique Centrale ainsi que du dossier afférent à la création d'une compagnie aérienne sous-régionale.

Ils se sont par ailleurs penchés sur le réseau routier prioritaire intégrateur dont la recherche de financement est en cours auprès des bailleurs de fonds.

Dans sa traditionnelle communication aux Chefs d'Etat, le Gouverneur de la BEAC a présenté les grandes tendances économiques des pays de la zone ainsi que la situation de l'Institut d'Emission.

Il en ressort que l'activité économique dans la CEMAC s'est globalement redressée depuis le début de l'année. Les éléments ayant sous-tendu ce redressement sont en particulier la fermeté des cours du pétrole, du bois et du dollar américain, d'une part, les mesures d'assainissement et de consolidation des finances publiques mises en oeuvre par les Etats, d'autre part. La plupart de ces mesures découlent du Programme Sous-régional de Redressement Economique et Financier adopté par le Comité Ministériel de l'UMAC en septembre 1999, suivant les directives de la Conférence des Chefs d'Etat de juin 1999 à Malabo. A ces facteurs, il convient d'ajouter le retour de la confiance en la sous-région à la suite de l'apaisement du climat socio-

politique et de l'intensification des relations entre les pays membres et les institutions de Bretton Woods.

Le Produit Intérieur Brut en termes réels devrait croître de 4 % en 2000, alors qu'il a baissé de 0,2 % l'année précédente. Le revenu réel par habitant progresserait de 1,5 %. Le taux d'inflation s'établirait à 1,4 % et le solde budgétaire, base engagements, hors dons, passerait d'un déficit représentant 1,9 % du PIB en 1999 à un excédent de 5 % du PIB. Pour la première fois, les transactions courantes extérioriseraient un solde excédentaire de 4,4 % du PIB, alors qu'il était déficitaire de 2,9 % du PIB en 1999. La marge de compétitivité des pays de la CEMAC s'améliorerait, passant de 18,5 % en 1999 à 21,3 % en 2000.

Cette bonne orientation des fondamentaux économiques a affecté positivement la situation monétaire qui, au 30 septembre 2000, est caractérisée par : une consolidation des avoirs extérieurs nets à 534,9 milliards contre 50,4 milliards un an plutôt ; une diminution de 6 % en un an du crédit intérieur traduisant un désendettement des Etats ; une croissance annuelle de 19,1 % de la masse monétaire.

L'état du système bancaire sous-régional connaît une amélioration sensible par rapport à 1999. Dans l'ensemble, la rentabilité des établissements de crédit se redresse et leur solvabilité se renforce.

S'agissant de la Banque Centrale, sa situation comptable se caractérise au 31 octobre 2000 par une forte augmentation des avoirs extérieurs bruts qui ressortent à 889 milliards, contre 371 milliards un an plus tôt. Le taux de couverture extérieure de la monnaie s'établit à 66 %, largement au-dessus de la norme statutaire de 20 %.

Les perspectives économiques et financières s'annoncent également favorables pour 2001, avec une croissance attendue du PIB réel de 5,7 %.

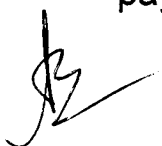
Toutefois, pour consolider le redressement amorcé en 2000, notamment au plan budgétaire, et afin de réduire la pauvreté, une croissance économique durable s'avère indispensable. Aussi, les Etats membres se doivent-ils de persévérer dans la poursuite des réformes structurelles engagées dans le cadre du Programme Sous-régional de Redressement Economique et Financier, de diversifier les bases productives et d'exportations, d'accroître la rigueur et la transparence dans la gestion économique afin de gagner en crédibilité vis-à-vis des partenaires extérieurs et des populations.

Sur le plan intérieur, la poursuite et le renforcement des programmes d'ajustement engagés avec le soutien de la communauté financière internationale s'avère plus que jamais indispensable comme stratégie de sortie de crise. Aussi la mise en place du mécanisme de surveillance multilatérale des politiques économiques doit être accélérée.

Au niveau sous-régional, la Conférence a adopté une Déclaration sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et donné son accord pour la création d'un groupe d'experts de haut niveau à cet effet.

Les Chefs d'Etat présents à N'Djaména ont décidé de fixer définitivement le siège de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières à Libreville.

La Conférence a recommandé un renforcement de la concertation entre les Etats membres dans la préparation des négociations internationales annoncées à l'OMC, et à l'Union Européenne avec les pays du Groupe ACP. Elle a donné mandat conjointement au Secrétariat



Exécutif de la CEMAC et au Secrétariat Général de la CEEAC de préparer et de mener ces négociations en vue de conclure les Accords de partenariats économiques et commerciaux avec l'Union Européenne.

La Conférence des Chefs d'Etat à par ailleurs décidé de réactiver la Convention de 1972 sur la Libre Circulation des personnes et d'accélérer la mise en circulation du Passeport CEMAC.

Le Président du Conseil d'Administration de la BDEAC a quant à lui, présenté la situation de cet Institut dont le redressement tarde à se consolider, du fait de l'importance de la masse des arriérés, d'impayés et de la non libération totale par les Etats de leurs parts de capital. Il a également fait état de la situation préoccupante qui règne entre le personnel et la hiérarchie de cette institution. La Conférence des Chefs d'Etat a adopté à cet effet les conclusions du Conseil d'Administration du 24 novembre 2000 à Libreville.

Les Chefs d'Etat ont par ailleurs pris connaissance des résultats des Conseil d'Administration des Organismes Spécialisés de la CEMAC, à savoir : l'ISTA, l'ISSEA, l'EIED, la CEBEVIRHA et ont approuvé les budgets de ces Institutions.

Passant à l'examen des questions politiques, les Chefs d'Etat ont fait un large tour d'horizon des problèmes d'actualité régionale et internationale.

Ils ont exprimé leur profonde préoccupation sur la situation qui prévaut en Côte d'Ivoire et ont appelé à l'ouverture d'un dialogue pour une normalisation rapide de la situation dans ce grand pays frère et ami.

S'agissant de la situation en République Centrafricaine, la Conférence des Chefs d'Etat a tenu à manifester son soutien à son Excellence Ange Félix PATASSE et lancé un appel d'une part, au peuple

centrafricain, pour une sortie pacifique de la crise sociale actuelle, et d'autre part aux Institutions de BRETTON WOODS, à la France et à l'Union Européenne, pour une aide immédiate à la RCA à l'instar des autres pays en situation de post-crise.

Les Chefs d'Etat ont suivi un compte rendu sur les derniers développements de la situation en République du Congo et se sont félicités de la restauration définitive de la paix et la sécurité dans ce pays frère. Les Chefs d'Etat ont, une nouvelle fois, rendu un hommage appuyé à son Excellence El Hadj Omar BONGO, Président de la République Gabonaise, pour son rôle de médiateur dans cette crise, et l'ont encouragé à persévérer et à ne ménager aucun effort, jusqu'au terme de cette mission.

La Conférence des Chefs d'Etat a également exigé le retour immédiat du Siège du Bureau Régional de l'OMS à Brazzaville. Elle s'est félicitée de la tenue prochaine à Brazzaville en septembre 2001 de la Conférence des Ministres de la santé, conformément à la décision de la réunion des Ministres de la santé de Ouagadougou

La conférence a évoqué la tenue en janvier 2001 à Yaoundé au Cameroun, de la Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique et s'est résolue à y prendre une part active.

Les Chefs d'Etat se sont félicités du soutien de la Banque Mondiale dans la concrétisation du projet Pipeline Tchad-Cameroun et se sont réjouis du lancement des travaux en octobre dernier.

Au titre des mesures individuelles, la Conférence des Chefs d'Etat a décidé de reconduire Monsieur ROKU MESANI Augusto au poste de Directeur de l'ISSEA pour un nouveau mandat.



Elle a par ailleurs nommé :

Monsieur le Docteur BOUBA Khalidou au poste de Directeur de la Production à la CEBEVIRHA.

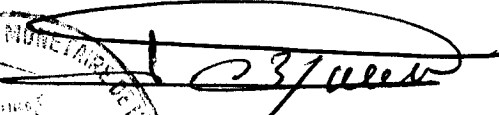
Avant de se séparer, les Chefs d'Etat ont tenu à exprimer à leur illustre frère, Son Excellence Idriss DEBY; au vaillant peuple tchadien et à son dynamique Gouvernement, leurs plus vifs remerciements pour l'accueil hautement fraternel et chaleureux ainsi que pour les délicates attentions dont ils ont bénéficié tout au long de leur séjour.

La Présidence de la Communauté sera assurée pour l'exercice 2001 par son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun et la prochaine conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC aura lieu à Yaoundé en décembre 2001.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de franche collaboration, de compréhension réciproque et d'entente cordiale.

Fait à N'Djaména, le 14 Décembre 2000

LE PRESIDENT DE LA CONFERENCE


Idriss DEBY

